

SCRIPTA

Numéro Scripta : 1621

Autre(s) référence(s) : Fauroux 178 / Tabuteau 238

Auteur(s) : Guillaume le Bâtard, Normandie (duc)

Bénéficiaire(s) : Le Bec-Hellouin, Notre-Dame (abbaye, abbé)

Genre d'acte : notice

Authenticité : non suspect

Datation : [1041-1066]

Action juridique : donation

Langue du texte : latin

Analyse

Guillaume le Bâtard fait tradition au monastère du Bec de toutes les coutumes de sanguine et teloneo qu'il possédait en ce lieu ; il accorde la permission de constituer un bourg auprès de l'abbaye.

Tableau de la tradition

Éditions principales

- a. Porée Adolphe-André (Chanoine), *Histoire de l'abbaye du Bec*, Évreux, Hérissé, 1901, 2 vol., t. 1, p. 43, n. 4 et p. 646.
- b. Fauroux Marie, *Recueil des actes des ducs de Normandie de 911 à 1066*, Caen, Caron (MSAN ; 36), 1961, n°178, p. 364.

Indications

Haskins Charles Homer, *Norman Institutions*, Cambridge, Harvard University Press, 1918, p. 29, n. 109.

Dissertation critique

Cet acte est postérieur à 1041, sinon il aurait figuré dans la première partie de la pancarte, celle que confirma le duc Guillaume le jour de la dédicace (FAUROUX, p. 364).

Texte établi d'après b

Prædicto monasterio tradidit Willelmus comes Normanniæ omnes consuetudines de sanguine et teloneo quas habebat circa ipsum monasterium, deditque licentiam burgum faciendi circa ipsum monasterium.